

## Compte rendu du CHS-CT du 1<sup>er</sup> avril 2019

A l'ordre du jour de ce CHS-CT la Direction avait inscrit :

- 1 - Election du secrétaire du CHS-CT
- 2 - Adoption du règlement intérieur du CHS-CT de Hte-Loire – pour avis
- 3 - Présentation de la note d'orientation nationale 2019 – pour information
- 4 – Présentation du guide amiante – pour information
- 5 – Présentation du guide de la conduite de projet – pour information
- 6 – Information sur les évolutions de la réglementation relative au radon – pour information
- 7 – Point sur le dossier médical numérisé – pour information
- 8 – Présentation de la liste des postes à risques – pour information
- 9 - Examen des visites de sites et/ou postes du médecin de prévention – pour information
- 10 – Point sur les fiches de signalement – pour information
- 11 – Examen des accidents de services – pour information
- 12 – Examen dématérialisé des registres SST – pour information
- 13 – Examen des sexercices d'évacuation – pour information
- 14 – Examen DUERP/PAP – pour avis
- 15 – Examen du budget 2019 – pour avis
- 16 – Réfection de l'attribution haute du CDFP Yssingeaux – pour information
- 17 – Aménagement du 3<sup>ème</sup> étage de la DDFIP - pour avis
- 18 – Questions diverses (visites de sites)

Devant cet ordre du jour irréal, les représentants **FO-DGFIP** avaient décidé de boycotter ce CHS-CT en attendant que la direction veuille bien présenter un ordre du jour réalisable sur une journée.

La déclaration préalable suivante a été lue : « *Madame la Présidente,*

*Vous avez convoqué aujourd'hui 1er avril, les représentants des personnels à un CHS-CT à l'ordre du jour démentiel : 18 points prévus sur une seule journée! Tous aussi importants les uns que les autres et qui ne peuvent être traités à la va-vite !*

*Avez-vous prévu une séance de nuit? et les pizzas pour ce soir?*

*Peut-être s'agit-il alors de respecter les traditions et de nous faire une bonne blague en ce premier jour d'avril ?*

*A notre avis, il s'agit plutôt d'un mépris certain pour tout qui touche au dialogue social : les représentants des personnels et par là même les personnels se sont sentis bafoués.*

*Quoique qu'il en soit, il ne faudra pas compter sur les représentants **FO-DGFIP** pour bâcler le travail. Ils sont trop respectueux du mandat qui leur a été donné pour traiter des sujets aussi sérieux que l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail dans un temps imparti aussi court.*

*Aussi, ils proposent aux représentants CGT-FIP et SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ici présents de quitter la salle et boycotter ce CHS-CT. »*

Une interruption de séance d'un quart d'heure a été alors demandée.

Après discussion avec les autres OS, une majorité se prononce contre le boycott, il est alors été décidé de siéger ce 1er avril, seulement sur les points 1 à 8 et 14 à 15 avec fin de la séance à 16h . Un CHS-CT devant être reconvoqué sur les autres points.

La direction accède à notre demande. La suite du CHS-CT est programmée pour le 6 mai 2019 à 9h30.

En préambule à la tenue du CHS-CT, les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

*Le Grand Débat est terminé et malheureusement, comme l'a toujours dit FO-DGFIP, il va accoucher d'une souris !*

*Les agents de la DGFIP ne se font pas d'illusion et savent très bien qu'il s'agit seulement d'un leurre : pendant ce temps le gouvernement continue ses réformes et notre Directeur Général poursuit ses projets de démantèlement des services.*

*Les personnels vivent et travaillent actuellement dans une angoisse permanente : quelle « géographie revisitée » attend notre département ? Il est grand temps Madame la Présidente de nous faire part de vos intentions. « Dégager en touche » en permanence n'est plus tenable !*

*Désormais, le gouvernement ne veut plus raisonner par département mais par bassin de vie et il souhaite sortir les administrations des villes préfectorales ! Nos ministres ont dévoilé publiquement le triste sort réservé à la Hte-Vienne, la Creuse et la Corrèze. Pourquoi échapperions-nous à la même destinée en Hte-Loire ? Le show DARMANIN avec une argumentation digne d'un camelot ne convainc personne. Pas même les élus qui ne se précipitent pas, par exemple sur la création des agences comptables.*

*Le bradage des missions de la DGFIP, couplé à la réduction du maillage territorial et à la perspective de massives suppressions d'emplois signe le retrait du service public de l'ensemble du territoire.*

*Cette attaque contre les fondements de notre République est intolérable et inacceptable : **FORCE OUVRIERE** demande le retrait de ce projet !*

*De même, **FO-DGFIP** ne se résoudra jamais à la casse du statut de la Fonction Publique tel qu'il est présenté dans le « projet de loi de transformation de la fonction publique ».*

*En organisant la précarité, en privatisant ou en externalisant nos missions, en retirant les compétences de mobilité et d'avancement des CAP, en supprimant les CHS-CT, le gouvernement veut casser le Statut par ordonnances et détruire les organisations syndicales en les intégrant à l'appareil d'Etat.*

*Cette loi n'est ni amendable, ni négociable : **FORCE OUVRIERE** en demande le retrait.*

*Le CHS-CT convoqué ce jour amène les représentants FO-DGFIP à dénoncer l'ordre du jour démentiel et vous renvoie à la déclaration préalable lue avant l'ouverture des débats.*

***FO-DGFIP 43** dénonce également la réserve budgétaire de 5% qui va s'appliquer aux crédits octroyés au CHS-CT.*

*Cette réserve revient à l'ordre du jour dans un contexte incertain : s'agit-il bien d'une réserve ou alors d'un gel programmé ?*

*Ces crédits risquent d'être encore une fois victimes de l'austérité budgétaire : il est inacceptable que des économies se fassent au détriment des agents !*

***FO-DGFIP 43** demande la levée immédiate de cette réserve budgétaire. »*

Et comme d'habitude, la présidente de séance dégage en touche !

Pour elle, le CHS-CT n'est pas le lieu où la question de la géographie revisitée doit être abordée !...

BRONCA... des élus **FO-DGFIP** et **CGT-FIP** qui s'indignent alors : les CHS ne sont encore pas supprimés et sont bien le lieu où les conditions de travail des agents sont traitées ! Les angoisses liées au projet du Directeur Général ont des conséquences indéniables sur l'ambiance générale : les agents sont largement désabusés et se demandent bien quel sens donner à leur travail.

Les laisser dans l'incertitude les enferme un peu plus dans leur souffrance.

## **1- Election du secrétaire du CHS-CT**

2 candidats sont présentés, respectivement par FO-DGFIP 43 et SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 43.

Un vote à bulletin secret est demandé.

Résultat : Robert GAGNE (**FO-DGFIP43**) est élu.

## **2- Adoption du règlement intérieur du CHS-CT de Hte-Loire – pour avis**

Vote : **FO-DGFIP** a voté pour.

### **3- Présentation de la note d'orientation nationale 2019 – pour information**

Ludovic THIBAUT, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) fait l'exposé des orientations pour l'année 2019 :

- **renforcer et accompagner l'évaluation et la prévention des risques professionnels** notamment par une évolution de la méthodologie, la prévention des risques récurrents (chutes, incendies, ascenseurs, hygiène...), l'amélioration des espaces de travail, la prévention des troubles musculo-squelettiques, des interventions sur les collectifs de travail en difficulté et par la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.
- **Développer une culture de prévention des risques professionnels** en sensibilisant par exemple les agents à la santé et la sécurité au travail. Ainsi, une e-formation de 45 minutes sera proposée en 2019.

L'ISST développe ensuite les mesures d'appui qui reposent essentiellement sur les crédits octroyés. Pour les représentants **FO-DGFIP** c'est là que le bât blesse comme ils l'ont dénoncé dans la déclaration liminaire.

### **4- Présentation du guide amiante – pour information**

M THIEBAUT fait un exposé fourni sur le risque amiante.

Ce matériau a été utilisé massivement dans le bâtiment depuis 1930 et jusqu'en 1997. Chaque bâtiment public doit avoir un DTA (dossier technique amiante) qui est le carnet de bord « amiante » d'un bâtiment. Une copie de ce document doit être présente dans tous les sites.

Les représentants **FO-DGFIP** demandent à ce qu'un point soit fait sur la situation des bâtiment dans le département lors d'un prochain CHS-CT.

### **5- Présentation du guide de la conduite de projet – pour information**

L'ISST présente ce guide élaboré pour « prendre en compte la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents lors de **réorganisations et de regroupements de services** ».

Tout cela pour éclairer les représentants en CHS sur les conséquences des projets et prendre ainsi des mesures de prévention !

**Ce guide fait partie intégrante de l'accompagnement aux réformes, prôné par certains mais auquel FO-DGFIP43 refuse d'adhérer !**

**Il n'est pas question de jouer sur la longueur de la corde destinée à nous pendre !**

**Que le DG retire ses funestes projets et il n'y aura pas de problèmes !**

### **6 - Information sur les évolutions de la réglementation relative au radon – pour information**

L'ISST présente également ce thème.

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore d'origine le plus souvent naturelle. Il provient des sous-sols granitiques et volcaniques : il est donc bien présent dans notre région. Il se mesure en becquerels par mètre cube d'air. Une exposition pendant 30 ans au delà de 200 bq/m<sup>3</sup> conduit à un risque épidémiologique certain. Au-delà de 300bq/m<sup>3</sup>, une action doit être envisagée.

Le renouvellement de l'air dans les bâtiments est indispensable : il faut donc aérer en ouvrant les fenêtres.

L'employeur doit faire les mesures et le propriétaire des bâtiments les travaux.

Dans le département, les sites d'Yssingeaux, Craponne, Saugues et Vorey sont concernés par la présence de radon dans le sous-sol.

La direction a sollicité le marché régional pour effectuer des mesures d'ici fin 2019.

### **7 - Point sur le dossier médical numérisé – pour information**

Le médecin de prévention présente la nouveauté en place depuis le début de l'année accompagnée d'un nouveau logiciel.

Les informations recueillies lors des visites médicales font l'objet sauf opposition justifiée de l'agent d'un enregistrement informatique réservé au médecin de prévention.  
Il y a étanchéité totale du dossier : ni SIRHIUS, ni la CPAM n'ont de redescendentes des données.

## **8 - Présentation de la liste des postes à risques – pour information**

En règle général chaque agent bénéficie d'une visite quinquennale avec la médecin de prévention. Or certaines catégories de personnel ou certains agents qui nécessitent un suivi particulier ont une visite annuelle. Actuellement 58 agents sont concernés par ce dispositif.

Il est rappelé que chaque agent peut demander, en cas de besoin, une visite ponctuelle au médecin de prévention.

Un avis des représentants des personnels a été demandé par **FO-DGFIP** sur ce sujet : vote **pour** de l'ensemble des OS.

## **9 - Examen DUERP/PAP – pour avis**

Le document, déjà étudié dans un précédent groupe de travail, est soumis ce jour à l'approbation du CHSCT. Les risques psycho-sociaux les plus exprimés par les agents sont les conditions déplorables d'exercice des missions dont la solution n'est pas locale.

Ces observations ne sont malheureusement pas nouvelles et sont la conséquence des suppressions d'emplois subies depuis plus de dix ans et des restructurations de services qui en découlent.

**FO-DGFIP** a fait remarquer que l'inadéquation charges/emplois n'est pas plus de la compétence de la DDFIP que du CHS-CT.

Les représentants **FO-DGFIP** et **CGT-FIP** ont voté contre.  
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES n'a pas participé au vote.

## **10 – BUDGET**

Le budget alloué au CHS pour l'exercice 2019 est de **38 287 €** : 40 303 € - 5% de la « fameuse » réserve budgétaire que nous ne reverrons sûrement pas! . Ce budget est en diminution par rapport à l'année dernière (41 478 €): en adéquation avec les suppressions d'emplois effectuées.

Les différents postes de dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Prévention des risques majeurs (incendie, électricité, amiante ...) pour 10 632 €
- Ambiance lumineuse et thermique pour 8004€
- Formation (provision) pour 5 850 €
- Amélioration des conditions de travail pour 3 500 €

Le CHS-CT s'est réservé la possibilité de créer une 3ème session du stage PSCI (secourisme) si le nombre de candidats aux 2 premières étaient trop important.

Les représentants **FO-DGFIP** ont voté pour ce budget.

Les représentants **FO-DGFIP**: **Karine VEYSSEYRE, Robert GAGNE, titulaires - Jocelyne LIMAGNE, suppléante**

### **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

#### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu